

COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE



Réunion - N°3 du 26/01/2026
Réunion restreinte

COURRIERS CLUBS

VILLIERS E. S. – 500636

Suite erreur administrative parue dans le PV N°1 du 24 septembre 2025, et comme indiqué dans le Courriel du 29 août 2025 du club de VILLIERS E. S.

La commission accuse réception et prend note de l'affectation de vos deux mutés supplémentaires à l'équipe U16 – D2.